



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

#29 | Mai 2019

LE MAGAZINE DU VIDOURLE



SPÉCIAL ANNIVERSAIRE
1989-2019

30
ans

30 ANS D'ACTIONS DE PROTECTION DES HABITANTS
ET DE PRÉSERVATION DU BASSIN VERSANT



EDITO

Ces 30 ans qui ont tout changé !



L'Établissement Public Territorial de Bassin du Vidourle (EPTB) fête ses 30 ans d'existence. C'était en 1989, un autre siècle. A l'origine, la structure se dénommait Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement et de Mise en Valeur du Vidourle et de ses affluents (SIAV). Il s'agissait alors de conjuguer les efforts communs entre les deux départements de l'Hérault et du Gard, afin de structurer les actions publiques pour réguler la gestion de ce cours d'eau impétueux !

Cette prise de conscience de la nécessité d'une démarche collective et cohérente trouve sa source voilà cinquante ans, à la suite de la crue de 1958. Après cette catastrophe, le Conseil général du Gard avait engagé la construction de trois barrages. Des ouvrages d'art édifiés entre 1968 et 1982. Et c'est à l'aune des années 80 que le Conseil général de l'Hérault a fait œuvre commune, en participant à la réfection du seuil du Moulin de Carrière à Aubais. Une première collaboration fondamentale, qui aboutira à la création du SIAV, syndicat d'étude et de réflexion.

Lors de la crue exceptionnelle du 9 septembre 2002, l'histoire nous donne tort puisque nous pensions le problème des inondations réglé. La vocation environnementale qui avait marqué l'origine du syndicat, s'est transformée pour placer l'enjeu de la protection des biens et des personnes au cœur de nos priorités. C'est ainsi que nous sommes devenus une structure exemplaire lors de la présentation du Plan Global d'Aménagement du bassin versant - Plan Vidourle - retenu par le ministère de l'Ecologie, projet pilote national parmi 136 projets déposés. Le SIAV deviendra en 2007, Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), la première structure du Languedoc-Roussillon à bénéficier de ce label national.

Les enjeux auxquels doit répondre l'EPTB sont vastes puisqu'il s'agit de fédérer autour du Vidourle, qui s'étend sur 85 km de long, et qui compte plus de 150 000 habitants ; et de conduire les missions dans la concertation entre tous les partenaires concernés par l'avenir du bassin versant du Vidourle. C'est grâce à cette concertation et à la cohérence de ces interventions que l'EPTB Vidourle a pu engager de nombreuses actions :

- Programmes de restauration forestière.
- Création et aménagement de digues et berges pour sécuriser les populations.
- Opérations de sensibilisation scolaire afin de renforcer auprès des plus jeunes la culture du risque.
- Protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides.
- Préservation de la ressource en eau.
- Lutte contre les pollutions par les pesticides.
- Réduction des prélèvements dans les eaux superficielles.
- Amélioration de la continuité biologique et création de passes à poissons.

Le dernier combat remporté avec succès, fut l'application de la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), avec la définition d'un nouveau schéma d'organisation de la gestion des ouvrages hydrauliques et des cours d'eau. Cette véritable croisade administrative, conduite par l'EPTB Vidourle, a porté ses fruits puisque les nouveaux statuts de l'EPTB Vidourle ont été votés à l'unanimité lors du dernier comité syndical : les EPCI* du bassin versant ont transféré et délégué à l'EPTB Vidourle leurs compétences Gemapi.

L'EPTB Vidourle va donc poursuivre sereinement la conduite des projets tels que l'aménagement de la rive droite et la création de digue de second rang en rive gauche du Vidourle, le projet d'intérêt commun à Sommières, des aménagements hydrauliques sur la Bénovie, Quissac, Logrian, St-Hippolyte-du-Fort dont les études sont en cours, la poursuite des aménagements destinés à l'amélioration de la continuité biologique, la mise en place du PGRE**...

Je remercie tous les élus et partenaires qui ont toujours défendu au cours de l'histoire le seul intérêt général.

J'ai le privilège d'observer la solide union entre les élus mais aussi entre les agents administratifs et techniques, et leur attachement à « Vidourle ». Gageons que cette solidarité de bassin puisse perdurer pour notre bien commun

Claude Barral

Président de l'EPTB Vidourle - Vice-Président du conseil départemental de l'Hérault

* Établissement Public de Coopération Intercommunale | ** Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau

LE REGARD DES ÉLUS SUR LES 30 ANS DE LA STRUCTURE

Une conférence de presse est donnée le 29 avril 1988 par Gérard Saumade et Gilbert Baومت, respectivement, à cette époque, Président du conseil général de l'Hérault et du Gard. Ils annoncent la création du syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Vidourle et le pilotage d'une étude pluridisciplinaire abordant tous les thèmes liés au fleuve. La première opération conjointe fut réalisée en 1989 avec le réaménagement du seuil du moulin d'Aubais - Villetelle. Cet aménagement solidaire a été plus fort que les frontières administratives, marquant le point de départ de l'histoire de l'EPTB.

MARC LARROQUE MAIRE DE SALINELLES



« Grâce à l'engagement d'hommes et de femmes, que de chemin parcouru en 30 ans, que de travaux réalisés, que de population protégée. Membre du bureau depuis 12 ans, je suis fier d'avoir pu participer à cette aventure. »

MADAME PILAR CHALEYSSIN MAIRE D'AUBAIS



« Maire de la commune depuis 2001, j'ai une pensée naturelle vis-à-vis de Maurice Boisson, maire d'Aubais et Mr Guillain, maire de Villetelle, au moment de l'inauguration de la réhabilitation du seuil du Moulin de carrière en 1989. J'ai partagé avec eux cet attachement au Moulin et je suis ravie de voir qu'il continue de fédérer encore aujourd'hui en tant que lieu culturel, témoin de notre passé. »

RICHARD PITAVAL CCP DE LUNEL ADJOINT À LA MAIRIE DE LUNEL



« Habitant le territoire du Pays de Lunel depuis 1993, je n'avais pas vécu de "vidourlade" jusqu'en 2002, année catastrophe pour nombre de nos concitoyens vivant proche de ce fleuve. Oui, je reconnais avoir eu peur en voyant les dégâts, pendant et après la crue. Je me remémore assez souvent cette peur lorsque nous élus, travaillons sur des projets de renforcement de digues ou autres avec l'EPTB Vidourle. Cette structure est vraiment adaptée pour mettre en œuvre les travaux nécessaires. Je remercie et félicite les techniciens et la Direction pour le travail réalisé. »

JACQUES DAUTHEVILLE MAIRE DE CONQUEYRAC VICE-PRÉSIDENT DU PIÉMONT CÉVENOL



« Il n'y a pas trente ans que je siège au sein de l'EPTB Vidourle, mais tout de même plus de douze ans. Et toutes ces années m'ont conduit à prendre l'ampleur d'aménagements qui ne se résument pas seulement aux deux barrages écreteurs de crues implantés sur ma commune. Et aujourd'hui, au delà de ces aménagements, avec la mise en œuvre de la Gémapi et le rôle nouveau confié aux communautés de communes, notre institution a pris une nouvelle dimension avec des élus plus impliqués. Les débats y ont été parfois rugueux, mais ils ont permis de faire émerger un nouvel EPTB dans lequel la notion de solidarité au sein d'un même bassin versant est mieux partagée. »

JEAN-PIERRE NAVAS MAIRE DE VILLETTELLE



« Adjoint au maire de Villetelle en 1989, j'ai assisté à la création de l'EPTB Vidourle, résultant d'une réelle volonté commune à œuvrer ensemble à l'échelle d'un bassin versant. Et, je crois, fort heureusement, que ce principe est toujours au cœur de nos actions. Aujourd'hui je m'interroge, depuis l'application de la compétence Gemapi, sur les capacités financières de l'EPTB Vidourle puisque les EPCI se trouvent désormais au 1er plan des financements des projets à venir. C'est un autre débat, certes, mais qui fait parti de son évolution. »

JEAN-CLAUDE ARMAND CC DU GRAND PIC SAINT LOUP MAIRE DE ST-JEAN-DE-CORNIES



« Le Grand Pic Saint Loup est à l'amont de quatre bassins versants, l'Hérault, le Lez, l'étang de l'Or et le Vidourle. Chacun est doté d'un EPTB mais seul celui du Vidourle est maître d'ouvrage de travaux pour gérer le risque d'inondation sur la partie aval. Notre engagement au sein de l'EPTB Vidourle est donc une marque concrète de solidarité amont/aval. »

JOËLLE JENIN-VIGNAUD ADJOINTE AU MAIRE DE LA GRANDE MOTTE



• Déléguée à l'urbanisme, le développement durable, l'aménagement et les espaces verts
• Déléguée communautaire du Pays de l'Or

« En qualité d'élue déléguée au Syndicat du Vidourle depuis 2008 j'ai pu constater tout au long de ces années un engagement sans faille du Président et des agents qui n'ont eu de cesse que d'œuvrer dans l'intérêt général pour protéger les populations des territoires fragilisés par les inondations du Vidourle ; Un travail exemplaire est produit sur le terrain : actions d'aménagement et actions pédagogiques. La concertation est le travail le plus important que l'EPTB Vidourle conduit parfaitement dans le cadre du plan de gestion global à l'échelle du bassin versant. »

FRANCIS PRATX MAIRE DE BOISSERON



« Je considère que le travail accompli par les élus et les techniciens a été remarquable, et nous avons su surmonter tous les obstacles qui se sont présentés à nous. Je demande à voir comment cette belle structure va évoluer, avec la compétence Gemapi, durant les 30 prochaines années ! »

LUC VILLARET CC CÉVENNES GANGEOISES ET SUMÉNOISES - MAIRE DE SAINT ROMAN DE CODIÈRES



« Je me place du point de vue de ma commune, c'est-à-dire à la source du Vidourle, pour rappeler le travail de romain assuré par l'EPTB Vidourle depuis sa création ! Cette structure est indispensable à la gestion du fleuve ! »

FREDDY CERDA CC RHÔNY VISTRE VIDOURLE MAIRE DE GALLARGUES-LE MONTUEUX



« Depuis 30 ans, la structure a réalisé un travail colossal ! Et notamment en terme d'aménagements pour la protection des populations ! L'équipe technique et administrative est très investie et je suis tout à fait en phase avec leurs réflexions. »

ANDRÉ MÉGIAS ADJOINT À LA MAIRIE D'AIMARGUES



« Je suis ravi que l'EPTB Vidourle ait vu le jour en 1989. Grâce à la structure, nous avons pu obtenir les subventions nationales après les dramatiques inondations de 2002 et réaliser les aménagements indispensables à la protection des populations. À Aimargues c'est tout de même 4000 personnes concernées. Je félicite toute l'équipe de l'EPTB Vidourle pour tout le travail accompli ! »

SOMMAIRE

Édito **02**

Le regard des élus **03**

Sur les 30 ans de la structure

Les temps forts **04**

Frise chronologique

Cartes du bassin versant **06**

L'EPTB Vidourle a suivi une évolution singulière de son mode de gestion...

L'équipe technique et administrative **08**

Témoignages des agents

Album photos **10**

Inondations, travaux, préservation, environnement...

100 actions **13**

Culture du risque **14**

Sensibilisation scolaire

Budget **15**

Une évolution en 2019

Et demain ? **16**

- Interview du Directeur Général des Services, Jean-Charles Amar
- Projets à venir par Serge Rouvière Directeur Général des services techniques

LES TEMPS FORTS DE L'EPTB VIDOURLE

1989

Création du Syndicat mixte Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV), composé des 2 départements.



1993

Recrutement des premiers agents et engagement des actions.

1994

Élargissement de la structure à l'adhésion des communes.

1995

Crues importantes et dévastatrices sur la moyenne vallée et la haute vallée.

1999

Création de l'équipe verte, forte de ses 7 agents.



2002

9 SEPTEMBRE
Crue historique : Plus de 30 brèches dans la vallée du Vidourle.



2003

29 millions d'euros débloqués pour le Plan Vidourle, Programme d'Actions et de Prévention des inondations (PAPI 1), **retenu comme projet pilote national par le Ministère de l'écologie.**



2004

Démarrage des actions de culture du risque et de sensibilisation scolaire.



2007

Le SIAV devient l'EPTB Vidourle - 1er syndicat de bassin de la région à obtenir ce label national.



2008

Réalisation de la digue de 1er rang de Saint Laurent d'Aigouze (PAPI 1).



2008

Création d'un ouvrage expérimental : zone d'expansion de crue et peigne à embâcles à Villeville.



2009

Réalisation de la digue de 1er rang de Lunel (PAPI 1).



2010

Une double page est consacrée au Vidourle dans les manuels scolaires.



2010/2011

Réalisation de la digue de 1er rang de Gallargues-le-Montueux (PAPI 1).



2012

Mise en place du Contrat de rivière incluant le PAPI 2. Une enveloppe de 70 millions d'euros est attribuée.

2013

Réalisation de la digue de 1er rang de Marsillargues (PAPI 1).



2014

Engagement dans la lutte contre les pesticides.



2014

Des crues importantes frappent la Haute Vallée - ici à Cros, la Passerelle du Moulin de Cardy.



2015

Engagement des travaux du bassin de rétention de la Garonnette de Quissac (PAPI 2).



2016/2017

Inauguration de la digue de 1er rang d'Aimargues (PAPI 2).



2018

Installation de la nouvelle compétence GEMAPI.



2019

Validation à l'unanimité des nouveaux statuts de l'EPTB Vidourle : transfert et délégation de compétences des EPCI à l'EPTB Vidourle.



2020

Lancement de l'enquête publique pour le projet d'aménagement de la rive droite et définition d'un projet commun pour Sommières.

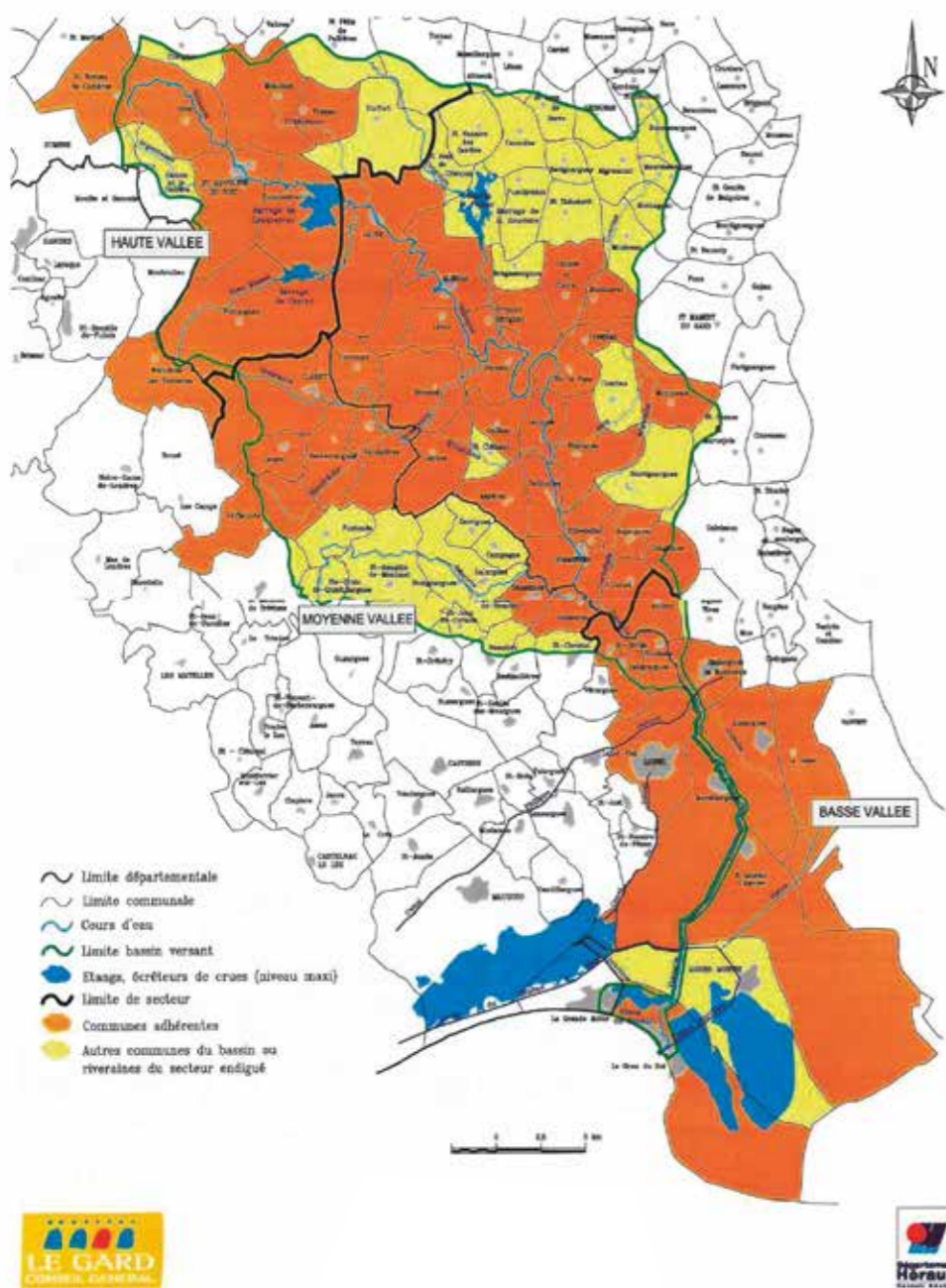


2021

Engagement du nouveau PAPI 3. Planification de nouveaux travaux sur la Basse, Moyenne et Haute Vallée du Vidourle.

LE PÉRIMÈTRE D' ACTIONS DE L'EPTB VIDOURLE EN 2001

État des adhésions



LES MEMBRES DU BUREAU

JUSQU'EN MARS 2019

Claude BARRAL
Président



Richard PITAVAL
CCP de Lunel
Lunel



Marc LARROQUE
CCP de Sommières
Maire de Salinelles



Joëlle JENIN-VIGNAUD
CA Pays de l'Or
La Grande-Motte



Luc VILLARET
CC Cévennes
Gangeoises et
Suménoises / Maire
de St-Roman-de-
Codières



Freddy CERDA
CC Rhôny Vistre
Vidourle Maire
de Gallargues-le-
Montueux



Jacques DAUTHEVILLE
CC Piémont
Cévenol Maire de
Conqueyrac



Jean-Claude ARMAND
CC Grand Pic St
Loup Maire de St-
Jean-de- Cornies



Caroline BRESCHIT
Conseillère
départementale
du Gard



Francis PRATX
CCP de Lunel
Maire de
Boisseron
Président de
la commission
d'appel d'offres



L'EPTB Vidourle a suivi une évolution singulière de son mode de gestion et sa représentativité territoriale : d'abord constitué par les 2 départements du Gard et de l'Hérault, pour ensuite être ouvert aux communes et permettre ainsi une gestion optimale et globale du bassin versant grâce à la transversalité des réflexions des élus représentés. Aujourd'hui, après des années

de concertation, de réunions de travail, de rencontres avec tous les interlocuteurs, ce sont désormais les EPCI et non plus les communes, qui défendent au sein de la structure les intérêts de leurs administrés. Les EPCI, représentants des communes, sont désormais les acteurs majeurs de la gouvernance du bassin versant du Vidourle, aux côtés des départements du Gard et de l'Hérault.

JEAN-CHARLES AMAR
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES SERVICES

LE PÉRIMÈTRE D' ACTIONS DE L'EPTB VIDOURLE EN 2019

Les EPCI sur le territoire de l'EPTB



Vidourle et Affluents principaux
Périmètre d'intervention de l'EPTB Vidourle
Limite départementale

- EPCI
- Communauté de Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises
 - Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup
 - Communauté de Communes Pays de Lunel
 - Communauté de Communes Pays de Sommières
 - Communauté de Communes Petite Camargue
 - Communauté de Communes Piémont Cévenol
 - Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle
 - Communauté de Communes Terre de Camargue
 - Communauté d'Agglomération Alès Agglomération
 - Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole
 - Communauté d'Agglomération Pays de l'Or
 - Montpellier Méditerranée Métropole

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'EPTB VIDOURLE

Jean-Charles AMAR - Directeur Général des Services | Alice BRUNEL - Directrice Administrative et Financière | Serge ROUVIERE - Directeur Général des Services Techniques | Richard LAPIERRE - Ingénieur Principal | Anaïs CHANA - Responsable RH / marchés publics | Béatrice PERRON - Comptable | Marie-Jeanne MERCIER - Secrétaire comptable | Valérie GARCIA - Assistante | Caroline SALES - Assistante de Direction | Céline JOUJOUX - Secrétaire | Clément OYON - Ingénieur hydraulicien | Marie SAVEAN - Ingénieure Territoriale, Ressource en eau, Pollutions diffuses | Karine ADOUL - Technicienne territoriale, Chargée prévention des inondations | Thierry CHATILLON - Technicien territorial, Suivi des chantiers | Sébastien SAUMADE - Coordonnateur équipes vertes | Équipe verte 1 : Stéphane ISNARD (chef d'équipe), Damien HANAGRIA, Sébastien TRIAIRE - Équipe verte 2 : Cédric ZAMONE (Chef d'équipe), Anthony CANO, Boudjéma AZZIMANI | Elisa RICHARD - Ingénieure, Ressource en eau | Dorothée YAOUANC - Communication.



CLÉMENT OYON
INGÉNIEUR HYDRAULICIEN

« Arrivé il y a un peu plus d'un an à l'EPTB Vidourle, je prends peu à peu connaissance des incroyables projets qui ont été réalisés, et de ceux qui sont encore à venir. »

THIERRY CHATILLON
TECHNICIEN DE RIVIÈRE

« Des Cévennes à la mer, le Vidourle est un fleuve aux caractéristiques très variées rendant sa gestion très intéressante, mission que l'EPTB Vidourle remplit parfaitement depuis sa création. »

DAMIEN HANAGRIA
AGENT FORESTIER

« Durant les travaux de réhabilitation des berges à St-Laurent d'Aigouze, un nouvel équipier a fait son apparition : un castor venait tous les matins, à la même heure, travailler et ronger des arbres sans oublier de prendre sa pause déjeuner à midi précis ! »

BÉATRICE PERRON
COMPTABLE

« Je suis arrivée en 2003 au syndicat, c'est-à-dire l'année où les fonds du plan Vidourle ont été débloqués pour lancer les aménagements de l'après crue 2002... »

MARIE-JEANNE MERCIER
SECRÉTAIRE COMPTABLE

« Secrétaire comptable depuis 2003, j'ai pu observer que, grâce à l'implication de tous les agents, ce Syndicat fait vivre Vidourle. »

ALICE BRUNEL
DIRECTRICE ADMINISTRATION ET FINANCES

« Nouvelle directrice administration et finances depuis septembre 2018, j'apprécie le dynamisme de la structure qui porte des projets de grande ampleur notamment pour la protection de la population. »

KARINE ADOUL
CHARGÉE DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

« Le Vidourle n'est pas qu'un simple fleuve frontière mais une vision partagée par tous. Arrivée en 2006 en tant que chargée de la prévention des inondations, j'ai pu ainsi être le témoin de l'évolution du rôle et de la place influente qu'occupe l'EPTB aujourd'hui auprès des collectivités dans la préservation du milieu naturel et la lutte contre les inondations. »

SERGE ROUVIERE
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES TECHNIQUES

« Une structure innovante en 1993, qui a su évoluer pour répondre aux attentes du territoire. De nombreuses actions réalisées et encore un grand nombre en perspectives à la fois pour la protection des biens et des personnes, mais aussi pour la préservation de ce milieu naturel, unique dans la région. »

VALÉRIE GARCIA
ASSISTANTE

« Arrivée en 2003, je me suis retrouvée très rapidement dans le vif du sujet car, prise au piège des inondations de 2005, je n'ai pas pu rentrer à Montpellier après ma journée de travail à Nîmes ! Toute l'équipe présente fut hébergée en catastrophe par un collègue ! »

MARIE SAVÉAN
INGÉNIEURE CHARGÉE DE MISSION RESSOURCE EN EAU

« J'ai pu voir progresser les projets menés par l'EPTB Vidourle sur la gestion équilibrée des ressources en eau du bassin versant. Cette progression a été possible grâce à la mobilisation de l'ensemble des usagers du territoire qui ont pris la mesure des enjeux actuels et à venir concernant la raréfaction de ces ressources. »



CHRISTIAN RODIER
Directeur administratif et financier de 1999 à 2019



CHRISTIAN MEUNIER
Coordonnateur de l'équipe verte de 2003 à 2015



ELISA RICHARD
Ingénieure, Ressource en eau en disponibilité



Arrivée au 1er juin 2019
ANAÏS CHANA
Responsable des marchés publics | RH

SÉBASTIEN TRIAIRE
AGENT FORESTIER

« Le travail de l'équipe verte est loin d'être un long fleuve tranquille et comporte quelques risques. Je me rappelle d'une explosion sans gravité lors de brûlage de bois. Un frigidaire était camouflé au milieu du tas. Plus de peur que de mal heureusement ! »

ANTHONY CANO
AGENT FORESTIER

« Un lendemain de crues, je me suis retrouvé à Junas embourbé avec le véhicule de chantier, même traitement pour Christian Meunier, Coordonnateur des équipes vertes à cette époque, venu nous dépanner avec le 2^{ème} véhicule ! C'est finalement la mairie de Sommières qui est venue à notre rescousse ! »

CAROLINE SALÈS
ASSISTANTE DE DIRECTION

« Assistante de direction depuis plus de 20 ans, j'ai eu le privilège d'être le témoin du développement incroyable du syndicat, devenu aujourd'hui une structure de grande envergure reconnue à l'échelle nationale. »

SÉBASTIEN SAUMADE
COORDONNATEUR DES ÉQUIPES VERTES

« Les 30 ans de l'EPTB marquent aussi les 20 ans de l'équipe verte ! J'ai toujours autant de plaisir à sillonner la haute, moyenne et basse vallée du Vidourle, que ce soit en période d'étiage ou en période de crue. »

BOUDJÉMA AZZIMANI
AGENT FORESTIER

« Au bord du Vidourle, à Sauve, les bruits des machines de l'équipe verte en train de travailler a masqué le déplacement d'un sanglier... Qui m'a littéralement frôlé ce jour là ! »

ALBUM PHOTO

INONDATIONS / COMMUNICATION / SENSIBILISATION



Lunel, Avenue du Général de Gaulle, 2002



Marsillargues, 2002



Le pont de Saint Hippolyte-du-Fort après les crues dévastatrices de 2014



Sommières, Route de Montpellier, 2002



Journée de commémoration des vidourlades, à Sommières en 2007



Crue du 02 février 2009, le peigne à embâcles retient des bois flottants



« Temps fort dans l'histoire du Syndicat, le colloque - Apprendre à vivre avec les inondations - des 6 et 7 décembre 2007 à la Grande Motte et co-organisé avec l'AFEPTB ! »



En 2014, échanges avec une délégation québécoise (Bassin Versant de la rivière du Saguenay)

Contre toutes les prévisions météorologiques annoncées ce jour là, il y a eu 35 ruptures de digues avec tous les dégâts que l'on connaît... Cet événement dramatique a modifié la stratégie du syndicat désormais focalisée sur la protection des biens et des personnes, même si les préoccupations environnementales continuent de rythmer nos actions.

**CLAUDE BARRAL
PRÉSIDENT DE L'EPTB
VIDOURLE**



2014, partage d'expériences avec une délégation chinoise de la région de Fujian



2013, échanges avec une délégation marocaine de la région du Grand Agadir

ALBUM PHOTO TRAVAUX

Travaux | Aménagements hydrauliques | Inaugurations



Inauguration de la digue d'Aimargues en 2017

« Digue de Pitot : Aménagement défendu par l'ingénieur hydraulique Henri Pitot au 18^{ème} siècle, véritable visionnaire sur le système d'endiguement et ses limites. La digue fut réhabilitée après la crue 2002. »



2003, le réaménagement de la traversée de Sommières par génie végétal



2008, Lancement des travaux du peigne à embâcles à Villevieille



2009, les 20 ans du syndicat simultanément au lancement des travaux de la digue lunel



Vue aérienne secteur endigué et du bras mort de Gallargues-le-Montueux



Inauguration en 2010 de la digue de Lunel en présence de l'ancien Président du conseil départemental de l'Hérault, André Vézinhel



27 juillet 2015 Kléber Mesquida, Président du CD 34 visite les aménagements réalisés par l'EPTB Vidourle



Préservation de l'environnement naturel : qualité de l'eau, patrimoine et biodiversité



2012, Réhabilitation de la passerelle de la Clotte et création d'une passe à poissons sur le seuil de Runel

Béal du Moulin d'Espaze, à St Hippolyte du Fort



Travaux de nettoyage du ruisseau de la Courme par l'équipe Verte



Passe à poissons de Marsillargues en fonctionnement



Les aloses, une espèce protégée Natura 2000



2014, création d'une passe à poissons sous le pont de la voie ferrée Nîmes-Montpellier



Co-organisation du salon technique zéro pesticides en 2014 à Cardet

« La source du Vidourle, là où tout commence... »



« Entre calcaire et verdure, le site apaisant de la Roque d'Aubais »

« Dernière arche du pont d'Ambrussum qui nous contemple depuis plus de 2000 ans et qui résiste aux colères du fleuve »



« Le seuil de Montpezat : un lieu magique où un aménagement construit par l'homme rencontre la nature »

Sommières vue de la traversée



Au service de la population du bassin versant

RESTAURATION ET ENTRETIEN

- Planification des actions de l'équipe verte
- Restauration des berges
- Entretien des ségonaux
- Retrait des embâcles post-crués
- Abattage sélectif de grands et petits sujets
- Réfection de seuils
- Brûlage de végétaux
- Renaturation de berges
- Sélection des rejets
- Protection des berges par génie végétal
- Débroussaillage
- Traitement des embâcles
- Plantations
- Elagage

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

- Projets agroforestiers
- Elaboration d'un topoguide touristique

GESTION ADMINISTRATIVE

- Procédure de dématérialisation des documents
- Organisation des comités syndicaux
- Préparation des délibérations
- Elaboration des conventions propriétaires/élus
- Préparation et suivi des marchés publics
- Préparation des budgets et paiement des factures

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX ET DIMINUTION DE L'IMPACT DES REJETS

- Aide et appui technique aux communes pour l'élaboration de profils de baignade
- Appui technique des projets de réhabilitation des réseaux d'eaux usées
- Appui administratif et technique des projets de construction de stations d'épurations

GESTION DU BUDGET ET CONTENTIEUX

- Gestion des procédures d'acquisitions foncières
- Montage des dossiers de demandes de subventions
- Préparation des budgets prévisionnels
- Contrôle de l'utilisation des crédits
- Négociations des emprunts
- Veille juridique

COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET GESTION DE CRISE

- Création d'outils didactiques
- Conception de maquettes pédagogiques
- Edition d'un journal d'information du Vidourle
- Sensibilisation scolaire au risque inondation

- Sensibilisation des élus au risque inondation
- Amélioration des conditions de gestion de crise
- Participation active à l'Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin
- Appui méthodologique pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde
- Mise en place d'outils de surveillance et de prévention des crues
- Gestion d'une photothèque
- Développement de la culture du risque
- Valorisation du site internet
- Pose de repères de crues
- Exposition itinérante

ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE L'EPTB ET DE L'ACTION DES ÉLUS LOCAUX

- Relations Presse
- Organisation de visite de chantiers avec les élus, les financeurs
- Organisation de manifestations : lancement et réception de chantiers
- Participation aux journées thématiques, colloques nationaux et salons

CARTOGRAPHIE

- Mise en œuvre du Système d'Information Géographique
- Aide décisionnelle
- Productions cartographiques
- Gestion des données

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

- Actions de réduction de la vulnérabilité
- Visites techniques des ouvrages hydrauliques
- Protection de berges du secteur endigué
- Aménagements hydrauliques
- Confortement des digues de 1er rang et digues déversantes
- Aménagement des points de surverse
- Création des digues de 2nd rang (à venir)
- Ressuyage des plaines agricoles
- Création de bassins de rétention
- Surveillance des travaux

OPTIMISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

- Soutien des projets pour l'amélioration des rendements des réseaux et la suppression des fuites
- Appui technique pour la réalisation de schémas d'eau potable
- Gestion concertée de la ressource
- Préservation de la ressource en eau
- Mise en œuvre des études sur les volumes prélevables
- Amélioration des débits d'étiage
- Sensibilisation des riverains

FÉDÉRATION DES ÉLUS ET LES POPULATIONS DU BASSIN VERSANT

- Information, conseil et appui technique auprès des communes
- Coordination de toutes les actions programmées
- Rencontre régulière avec les associations et fédérations diverses
- Suivi du Contrat de Rivière

VALORISATION DU MILIEU NATUREL

- Animation du dispositif Natura 2000
- Favoriser la biodiversité
- Gestion de la végétation rivulaire sur l'ensemble du bassin versant du Vidourle
- Lutte contre les espèces invasives
- Amélioration de la continuité biologique
- Création de passes à poissons
- Création de zones humides
- Amélioration du potentiel piscicole
- Gestion du transport solide

LUTTE CONTRE LA POLLUTION

- Appui technique et suivi des schémas directeurs d'assainissement
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Ramassage de déchets
- Pose de poubelles
- Analyse ponctuelle de l'eau

ÉTUDES

- Mise en place et suivi des plannings des travaux
- Etude de faisabilité des bassins de rétention
- Evaluation de l'effacement partiel ou total de certains ouvrages sur le fonctionnement du fleuve et sur l'écosystème
- Réalisation de levés topographiques
- Etudes hydrauliques
- Etude pour la valorisation des zones d'expansion de crues
- Etude diagnostic de réduction de la vulnérabilité
- Etude historique
- Monographie hydraulique
- Etude de caractérisation des crues
- Etude de zonage du risque inondation
- Etude de projets de valorisation du lit et des berges

Depuis sa création en 1989, voici une liste non exhaustive des actions engagées au quotidien par l'EPTB Vidourle aux côtés des collectivités du bassin.

CULTURE DU RISQUE SENSIBILISATION SCOLAIRE

Toujours + d'élèves du bassin sensibilisés !

Depuis ses premières démarches en 2004, l'action de l'EPTB Vidourle en faveur des scolaires n'a cessé d'augmenter, jusqu'à trouver son rythme de croisière à partir de 2007 avec près de 130 animations, ce qui représente en moyenne 3000 élèves sensibilisés chaque année.

Pendant les journées d'animations qui se déroulent à l'extérieur et/ou en classe, les élèves se sont toujours montrés très intéressés par la thématique, ils apportent leur témoignage, posent des questions et sollicitent l'animateur. Les enseignants, très impliqués lors de ces journées, quant à eux, soulignent la qualité des explications ainsi que le caractère pédagogique de ces actions liées à la culture du risque et reconduisent ces journées chaque année, ce qui permet de sensibiliser les élèves plusieurs fois au cours de leur cursus scolaire.



La maquette du bassin versant, outil de sensibilisation scolaire conçue par l'EPTB

Lors des animations, plusieurs outils pédagogiques développés par l'EPTB Vidourle sont utilisés : carnet d'animation, maquette hydraulique 3D du bassin versant, panneau interactif « cycle cévenol ».

Les animateurs utilisent également d'autres outils : jeu de rôle Rivermed, le DVD « Les inondations un risque majeur » (produit par le CRDP académie de Montpellier et le CDDP du Gard). Les enseignants peuvent également s'appuyer sur la mallette pédagogique « Vidourle et prévention du risque inondation » (EPTB Vidourle) pour préparer voire approfondir les animations. Enfin, une brochure éditée par l'EPTB « Le Vidourle, le connaître et le gérer pour mieux le protéger » est distribuée à chaque élève participant aux animations.

POUR RAPPEL LES OUTILS UTILISÉS DEPUIS 2004 PENDANT LES ANIMATIONS :

- Carnet d'animation
- Maquette 3D
- Jeu Rivermed
- Mallette
- DVD
- Brochure pédagogique

Quelques témoignages d'enseignants

ANIMATION DU 14/02/2011 - CLASSE DE CM1-CM2 - ÉCOLE PRIMAIRE LOUISE MICHEL - LUNEL (34)

« Très bonne journée. Les enfants étaient très motivés. Le thème permet d'aborder des compétences transversales (sciences, géographie, vocabulaire, éducation civique) qui s'intègrent très bien dans notre programme. Merci aux intervenants et bravo pour cette démarche. »

ANIMATION DU 27/05/2013 - CLASSE DE CE1-CE2 - ÉCOLE PRIMAIRE - POMPIGNAN (30)

« Les élèves ont beaucoup apprécié cette journée et ont aimé les différentes activités. Cette intervention était très intéressante. Merci ! »

ANIMATION DU 27/03/2009 - CLASSE DE 5^{ÈME} - COLLÈGE GASTON DOUMERGUE - SOMMIÈRES (30)

« Très bien, informations essentielles pour les élèves de Sommières. Merci ! »

ANIMATION DU 24/11/2017 CLASSE DE 5^{ÈME} - COLLÈGE CLAUDE CHAPPE GALLARGUES-LE-MONTUEUX (30)

« Bonne communication entre élèves et animateurs. Une journée fort agréable et très enrichissante pour les élèves et leur professeur. »

CHIFFRES CLEFS 2004-2018



1 379 journées d'intervention

32 688 élèves sensibilisés

1 318 886 € investis pour mener ces opérations (animations, transports des élèves et développement des outils pédagogiques)

Nos partenaires depuis 2004 : l'Europe, l'Etat, la Région et le SMD.



Les opérations 2017-2018 et 2018-2019 ont été financées à hauteur de 80% par l'Etat (50%) et l'Europe (FEDER) (30%). Les 20% restant sont pris en charge par l'EPTB.

BUDGET UNE ÉVOLUTION EN 2019

« Parlons finances »

QUI FINANCE L'EPTB ?

- La Communauté de Communes du Pays de Lunel
- La Communauté de Communes du Pays de Sommières
- La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or
- La Communauté d'Agglomération d'Alès
- La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
- La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup
- La Communauté de Communes de Petite Camargue
- La Communauté de Communes du Piémont Cévenol
- La Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle
- La Communauté de Communes Terre de Camargue
- Le département du GARD
- Le département de l'HÉRAULT
- Les subventions de l'État, la Région, l'Union Européenne et des autres établissements publics
- Le SMD
- Les participations conventionnées de l'Agence de l'Eau
- Les versements des particuliers et associations de propriétaires pour services rendus
- Le produit des emprunts

QUELLES SONT LES DÉPENSES DE L'EPTB ?

- Les participations aux coûts des opérations entrant dans les missions
- Les frais d'administration et de fonctionnement de l'EPTB
- Les frais de réalisation des aménagements et des acquisitions foncières
- Les coûts d'entretien et de surveillance des aménagements réalisés ou mis à disposition
- Les charges d'emprunt

COMMENT EST CALCULÉE LA CONTRIBUTION DES MEMBRES ?

POUR LES DÉPARTEMENTS :

Les départements participent aux frais de fonctionnement sur la base d'une délibération spécifique de leur commission permanente.

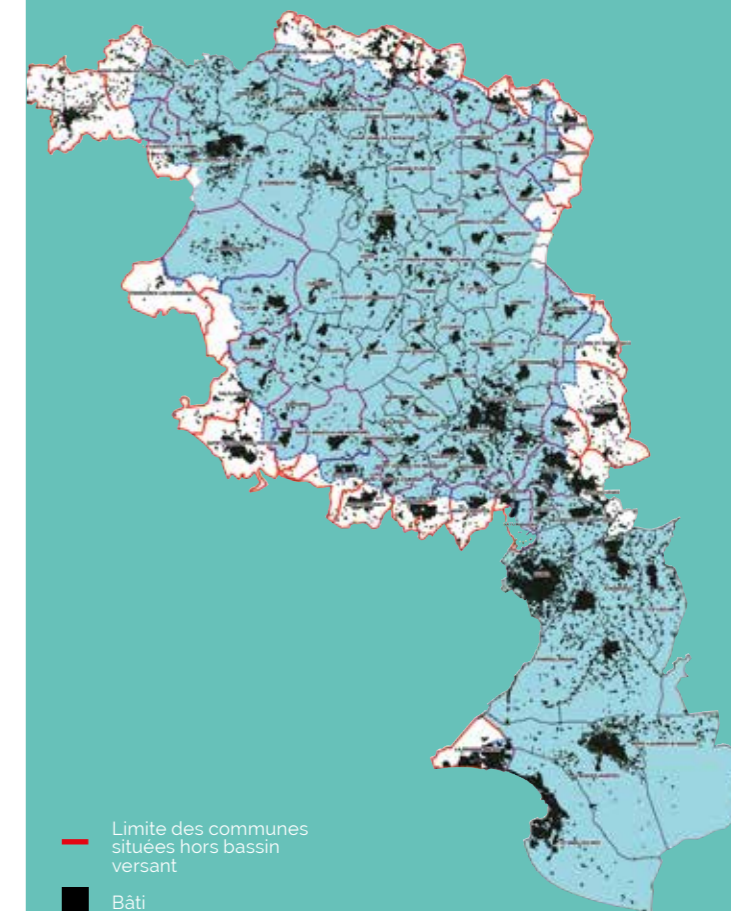
POUR LES EPCI : Chaque EPCI contribue à 3 titres.

- Une participation au titre de la contribution solidaire : tous les EPCI sont solidaires pour les frais généraux liés à l'exercice des missions d'intérêt général assumés dans le cadre de sa reconnaissance en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du Vidourle. Exemples : la prise en charge des démarches de gestion concertée relatives à la gestion de la ressource en eau, la préservation et la gestion des zones humides, la sensibilisation scolaire etc.

- Les participations au titre des opérations de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Exemple : l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines etc.
- Les participations pour les opérations hors GEMAPI. Exemple, la lutte contre les pollutions, la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, les dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, la réduction de la vulnérabilité du bâti.

Un critère déterminant : la population concernée des EPCI (zone bleu sur la carte). Celle-ci est calculée en cumulant les populations des communes. La population de chaque commune est établie avec un ratio : nombre de bâtiments (Cadastre) / nombre d'habitants (INSEE).

Estimation de la population du Bassin versant



JEAN- CHARLES AMAR

Directeur Général des Services



ET DEMAIN ?



Serge Rouvière, Directeur Général des Services Techniques, nous liste les projets en cours et ceux à venir :

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

- Des travaux de confortement des digues de la Basse Vallée sur les zones fragiles dégradées par les terriers de blaireaux seront réalisés sur les communes de Marsillargues, Saint-Laurent d'Aigouze, et Aigues-Mortes. Le montant est estimé à 800 000 HT et démarrer en 2019.
- Les études pour la création des digues de second rang en rive gauche communes de Gallargues-le-Montueux et Aimargues sont en cours, les études réglementaires devraient être réalisées à l'horizon 2020-2021.
- Le projet d'aménagement en rive droite est en cours de finalisation, la consultation pour les études réglementaires est lancée et l'enquête publique est programmée pour 2020.
- Le projet d'intérêt commun sur Sommières est engagé, un comité de pilotage réunissant les partenaires va être constitué, les subventions sont en attente.
- À venir également, des études hydrauliques sur la Bénovie, Quissac, St-Hippolyte-du-Fort, Logrian, Florian. Elles doivent déboucher sur des projets d'aménagements et/ou des mesures de réduction de la vulnérabilité pour ouvrir des possibilités de financements dans le cadre du PAPI 3.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Continuité biologique du seuil et pont d'Aubais-Villetelle : les travaux démarreront en 2019/2020.
- Étude des 3 seuils de la Moyenne Vallée : rendu des conclusions de l'étude à la fin de l'année 2019.
- Étude sur l'incidence de l'effacement du seuil du Moulin d'Hilaire : rendu des conclusions de l'étude à la fin de l'année 2019.
- Mise en sécurité du seuil de bagard à Sauve : les travaux sont prévus à l'étiage 2019.

PRÉSENTATION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Adoption du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) au mois de juin 2019.
- Financement et engagement d'actions dans le cadre du PGRE (2019/2020).
- Étude sur le fonctionnement du karst, engagement en 2020.
- 4ème tranche de lutte contre les jussies (travaux prévus en 2019).
- Désenvasement du fuyant du Moulin à Sommières (travaux prévus en 2019).

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LES 30 ANS DE LA STRUCTURE ?

En 30 ans, la structure, passée d'un syndicat d'étude et de réflexion à un Etablissement Public Territorial de Bassin, a été marquée par 3 étapes fondamentales : L'ouverture, en 1994, des instances représentatives de la structure aux communes. Les deux départements du Gard et de l'Hérault, précurseurs par rapport à la loi sur l'eau de 1992, avaient anticipé dès 1989 la notion de bassin versant, dans une gestion globale et intégrée de l'eau, créant le syndicat interdépartemental à l'échelle du Bassin versant (j'étais pour ma part, à cette époque, conseiller du Président du département de l'Hérault). Puis, ce qui a profondément renforcé notre légitimité fut la réponse apportée par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets national lancé après les événements de 2002 et qui a retenu notre plan global d'aménagement du Vidourle comme projet pilote national qualifié d'exemplaire, en raison de la vision globale et concertée sur l'entier bassin versant. Et enfin, récemment la concrétisation d'un travail éminent, relatif à l'application de la compétence Gemapi qui s'est soldé par un vote à l'unanimité des nouveaux statuts de l'EPTB Vidourle. C'est une belle victoire pour toute l'équipe technique et administrative qui a consacré un investissement sans faille durant plus de 3 années à ce nouveau challenge avec pour seul objectif la pérennité des actions globales et collectives menées par l'EPTB.

DEPUIS L'APPLICATION DE LA COMPÉTENCE GEMAPI, QUELLES SONT LES TRANSFORMATIONS PRINCIPALES À RETENIR ?

- Le territoire du bassin versant est désormais couvert dans sa totalité par les missions dévolues à l'EPTB.

- Les missions de l'EPTB Vidourle ont été clairement définies par les actions Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et hors Gemapi, transférées ou déléguées par les EPCI.

- La modification de nos partenaires financiers : la participation des communes est donc remplacée par celle des EPCI qui prélève la taxe Gemapi, les départements ne sont plus détenteurs de la clause de compétence générale qui les amenaient à intervenir dans le domaine de l'eau. Le département du Gard prévoit de se retirer en janvier 2020, mais il continue d'entretenir et gérer les 3 barrages écrêteurs. Le département de l'Hérault prévoit de poursuivre sa participation financière. À ce jour, nous comptons pouvoir bénéficier des financements et du soutien de nos partenaires historiques que sont l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région et l'Europe, sur nos futurs projets.

La levée de la taxe Gemapi est désormais la nouvelle source de financement, sachant que certains EPCI auront à investir plus que d'autres selon la distinction des projets locaux ou des projets globaux. Chaque décision sera soumise chaque année à l'appréciation des élus. C'est en fonction de ces participations que nous devons prioriser les opérations, les lisser dans le temps, et mettre ainsi en adéquation nos objectifs et nos moyens sur lesquels nous n'avons pas encore, à moyen et long terme, une totale visibilité.

Il n'en reste pas moins que la Gemapi demeure une victoire de contribution solidaire ! Nous sommes parvenus après des années de réflexion, de rencontres sur le territoire, à préserver entre les acteurs du bassin versant un profond lien de solidarité. La volonté pragmatique et le sens de responsabilité des élus du bassin versant auront été déterminants.



www.vidourle.org



Les partenaires financeurs de nos actions



Directeur de publication
Jean-Charles Amar

Comité de rédaction
Karine Adoul, Thierry Chatillon,
Béatrice Perron, Alice Brunel,
Clément Oyon, Marie Savéan,
Serge Rouvière

Direction
EPTB Vidourle
Maison des Elus • Mas d'Alco
1977, Avenue des Moulins
34080 Montpellier
T. 04 67 67 60 46
F. 04 67 67 71 98
E-mail : c.sales@vidourle.org

Siège
216 Chemin de Campagne
CS 10202 - 30251 Sommières
T. 04 66 01 70 20
E-mail : c.joujoux@vidourle.org

**Conception, Impression
et Distribution**
Agence Chirripo - 04 67 07 27 70

Contactez-nous
EPTB Vidourle
Maison des Elus • Mas d'Alco
1977, Avenue des Moulins
34080 Montpellier